

TOURNOIS ELIMINATOIRES COUPE JURASSIENNE JUNIORS E

RÈGLEMENT

- Art.1 Les tournois éliminatoires de la Coupe Jurassienne des juniors E sont organisés par le Département Football de base de l'AJF en collaboration avec les clubs retenus pour cet événement.
- Art. 2 Les équipes classées premières et deuxièmes de chaque tournoi sont qualifiées pour la finale qui se déroulera le week-end de Pentecôte en principe. **Une seule équipe par club sera qualifiée pour la finale.**
- Art. 3 Les matchs se disputent selon le Règlement de Jeu de l'ASF.
- Art. 4 Le terrain de jeu sera fauché correctement et marqué avec de la peinture. Il aura, conformément aux prescriptions de la Direction du Développement du Football (DDF) de l'ASF, les dimensions suivantes :
Maximum : 50 x 35 m. Minimum : 45 x 30 m.
Se référer aux prescriptions d'exécution pour l'organisation de jeu du football des enfants (juniors E et F).
- Art. 5 Le classement dans un groupe est déterminé par :
- a) le plus grand nombre de points
 - b) en cas d'égalité aux points de deux ou trois équipes :
 - b.a) le résultat de la (des) confrontation(s) directe(s)
 - b.b) le plus grand nombre de buts marqués
 - b.c) la meilleure différence de buts
 - b.d) les tirs au but :
 - pour deux équipes : 5 tirs par 5 joueurs différents, puis 1 tir à tour de rôle jusqu'à élimination.
 - pour trois équipes : 4 tirs par 4 joueurs différents par série jusqu'à élimination d'une équipe.
- Le processus des tirs au but (quel tireur contre quel gardien) est réglé dans une **Annexe** dénommée "**Tirs au but**", en possession du jury de chaque club organisateur.
- La répétition d'une série se fait avec de nouveaux joueurs jusqu'à ce que tous les joueurs aient tiré une fois. Au terme de(s) la série(s) entre deux ou trois équipes, l'équipe qui a le meilleur résultat est déclarée vainqueur.
- Art. 6 Le jury est composé de membres des clubs organisateurs des tournois éliminatoires.
- Art. 7 Avant le premier match de son équipe, le responsable remettra au jury la **carte de match** des joueurs participant au tournoi, selon les prescriptions d'exécution, soit **11 joueurs**.
- Art. 8 Durée des matchs : 12 minutes, sans changement de camp, selon le nombre d'équipes. Se référer au programme des matchs établis par site.
- Art. 9 Les matchs sont dirigés par des arbitres de football mini. **Sans hors-jeu.**
- Art. 10 Les changements de joueurs se font selon les dispositions réglementaires en vigueur.
- Art. 11 Réclamation : pour être prise en considération, elle doit être signifiée au jury du tournoi par le responsable de l'équipe.
- Art. 12 Le jury est seul compétent, en collaboration avec l'AJF, pour régler tous les cas non prévus par le présent Règlement (application du Règlement de l'ASF). Ses décisions sont sans appel.
- Art. 13 L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors de ces tournois éliminatoires et des conséquences financières pouvant en résulter.

Au nom du Département du Football de base :

Président : Francis Périat
Président Comité de Jeu : Patrick Wäspe

Delémont, le 17 août 2021